



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-430

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-12-21-011 - Arrêté de délégation de signature Groupe Hospitalier AP-HP 5 du 21 décembre 2018 (12 pages) Page 3

75-2018-12-21-014 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux) (1 page) Page 16

75-2018-12-21-015 - Arrêté modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun (1 page) Page 18

DIRECCTE d'Ile-de-France - Unité Départementale de Paris

75-2018-12-21-013 - Décision portant subdélégation de signature du directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction (6 pages) Page 20

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2018-12-20-022 - Arrêté portant nomination de l'agent comptable de la régie Eau de Paris (1 page) Page 27

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-12-21-011

Arrêté de délégation de signature Groupe Hospitalier
AP-HP 5 du 21 décembre 2018

Arrêté de délégation de signature

Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » regroupant les groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Centre (Cochin, Broca, La Collégiale, La Rochefoucauld et Hôtel-Dieu), Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (Hôpital européen Georges Pompidou, Coirentin-Celton et Vaugirard) et Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Vincent-Nicolas DELPECH, directeur placé auprès du directeur préfigurateur du groupe hospitalier « APHP.5 » en qualité d'adjoint,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée Hôpitaux Universitaires Paris Centre, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Marianne BENSARD, directrice des sites gériatriques Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSARD, directrice des sites gériatriques, BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGIALE, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marianne BENSARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim des sites gériatriques, BROCA - LAROCHEFOUCAULD - LA COLLEGIALE ;

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants Malades, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 4

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, délégation est donnée à :

- Madame Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé
- Madame Charlotte CARDIN, directrice du site Coentint-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Charlotte CARDIN, directrice du site Coentint-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, Directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5

- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directeur n°2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Charlotte CARDIN, Directrice du site de Coirentin-Celton
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe AHP.5
- Madame Chantal CATTANI, attachée d'administration hospitalière pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directeur n°2013318-006 susvisé

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des finances AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marianne BENSARD, directrices des achats, services économiques et logistiques AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares AHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent BITKER, directeur du mécénat et de la politique culturelle APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 6

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjoint APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Diane MARTINEZ, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjointe APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Florence BAGUET, directrice de la qualité, gestion des risques et relations usagers adjointe APHP.5, à l'effet de signer pour l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 7

En cas d'empêchement de Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Frédéric SPINHRNY, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Henri LE SAINT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Coralie DE JAHAM, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Christine ROUZEAU, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Stéphanie CHAMBAUD, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Jennifer DUCLOVEL, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 8

En cas d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIE, directrice des finances APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Hélène de BONNIERES, directrice des affaires financières adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Etienne LISSLOUR, directeur des affaires financières adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Catherine MAIRE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie LAPOUS, chargée de mission administratif, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Corinne GARRIDO, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Yvette DAVALLAN, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Ludovic LANGE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Sabrina TROUVE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Véronique RIDOLFI, secrétaire médicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Johann MONLOUIS, Adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Gloria BARREAU, adjointe administrative, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles DARGER, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Michel René VINCIGUERRA adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 9

En cas d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5 délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur des affaires médicales adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence BAGUET, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Magalie LAMBERT, attachée d'administration, hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie NICOLAS attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Nathalie SIEDLARZ, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour les matières énoncées au paragraphe A, G de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

Article 10

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSALD, directrices des achats, services économiques et logistiques APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, service économique et logistiques adjoint APHP.5, à l'effet de signer, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, directrice des achats, service économique et logistiques adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Charlotte CARDIN, directrice des achats, service économique et logistiques adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci

uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Thierry KUHN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;
- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Nathalie JOUAN, Dorothee ROMAND diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
-

Article 11

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Philippe MAURICE, coordonnateur général des soins adjoint APHP.5 et coordonnateur général des soins de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Pascale LEMASCON, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Malika BROTFELD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins adjointe des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières

énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Damien KOCIK, directeur des travaux et de la maintenance adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Annabel MEUNIER, Ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Isabelle JOYE, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Yann LE CORGUILLE, ingénieur, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ; à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Chantal SEBE, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Fabienne BALNY, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Annabel MEUNIER, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 15

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Patrice GARCIA, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence CHAMBERY, directrice du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier et Madame Sylvie POUGEADE, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Anne-Laure DE CESARE, directrice adjointe à la directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, à l'effet de signer pour ce tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé. En son absence, délégation est donnée à.

Article 17

En cas d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine CONAN, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 18

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde

administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne BENSALD, Directrice d'Hôpital ;
- Marion BOUSQUIÉ, Directrice d'Hôpital ;
- Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Hélène de BONNIERES, Directrice d'Hôpital ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital
- Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Alexandre FRITSCH, Directeur d'Hôpital ;
- Youness IDRISSE, Directeur d'Hôpital ;
- Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice d'Hôpital ;
- Béatrice MOUGNE-GIRARD, Directrice des Soins ;
- Fatima THOR, Directrice de Soins.

Sites COCHIN - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Patrice GARCIA, Ingénieur Informatique ;
- Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière.
- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration Hospitalière

Article 19

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Florence BAGUET, Directrice d'Hôpital ;
- Laure BOQUET, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Hélène COULONJOU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;

- Etienne LISSILLOUR, Directeur d'Hôpital ;
- Pascale ROCHER, Directrice d'hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Frédéric SPINHIRNY, Directeur d'Hôpital ;
- Nathalie VERGNE-LABRO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Maya VILAYLECK, Directrice de l'hôpital ;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Responsable des Services Economiques,
- Sandrine BREARD, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Nadine DURAND, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Patrick LITTAUER, Responsable des Affaires Générales,
- Catherine MAIRE, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Christine ROUZEAU, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Eric VALIN, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.
- Alexia BAUR, Responsable de la cellule recherche et innovation

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigureur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier :

- Malika Brotfeld, Coordinatrice générale des soins adjoint
- Charlotte Cardin, Directrice d'Hôpital ;
- Hélène Cart-Grandjean, Directrice d'Hôpital ;
- Antoinette Cesari, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne Franier, Directrice d'Hôpital ;
- Anne Hegoburu, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Anne Lefebvre, Directrice d'Hôpital ;
- Pascale Lemasçon, Coordinatrice générale des soins
- Anne Lestienne, Directrice d'Hôpital ;
- Sophie Maraval, Directrice d'Hôpital ;

Administrateurs de garde en second :

- Coryse Arnaud, attachée d'administration hospitalière
- Chantal Cattani, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, adjoint des cadres
- Alice Lacaine, attachée d'administration hospitalière
- Séverine Le Floch, attachée d'administration hospitalière
- Christine Maignan, TSH
- Michèle Pauly, directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé.
- Pascale Tetauupu, attachée d'administration hospitalière
- Stéphanie Triniol, attachée d'administration hospitalière
- Joël Willi, attaché d'administration hospitalière

Article 21

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a diagonal stroke and a small flourish.

Serge MOREL

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-12-21-014

Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des

Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux) - DRH Sylvain DUCROZ

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté n° 2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié,
portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun
(directeurs des services centraux)**

**Le Directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5,

Vu la décision n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 modifiée fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux),

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 23 novembre 2018, plaçant M. Sylvain DUCROZ en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur des services centraux, directeur des ressources humaines à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris à compter du 14 novembre 2018,

ARRETE

ARTICLE 1

A compter du 14 novembre 2018, à l'article 1 de l'arrêté directeur n° 2013318-0007 modifié susvisé, la modification suivante est apportée pour la direction des ressources humaines :

- M. Sylvain DUCROZ, directeur des ressources humaines,

ARTICLE 2

L'arrêté n°75-2018-09-20-007 du 20 septembre 2018 est abrogé,

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **21 DEC. 2018**


Martin HIRSCH

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-12-21-015

Arrêté modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des

Arrêté modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au

directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles

d'intérêt commun - Martine ORIO

d'intérêt commun

Arrêté modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

**Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R.6147-2, R.6147-5, R.6147-10 et R.6147-11,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2018-12 0001 du 7 décembre 2018 portant nomination de Madame Martine ORIO, en qualité de directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Sud (Bicêtre, Paul Brousse et Antoine Béclère),

ARRETE

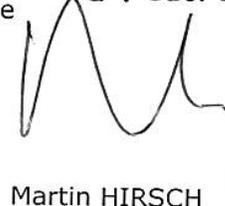
ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées à l'annexe 1 de l'arrêté n°2013318-0006 susvisé :

- Hôpitaux Universitaire Paris Sud :

Mme Martine ORIO, directrice par intérim

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **21 DEC. 2018**



Martin HIRSCH

DIRECCTE d'Ile-de-France - Unité Départementale de
Paris

75-2018-12-21-013

Décision portant subdélégation de signature du directeur
régional adjoint, responsable de l'unité départementale de
Paris à divers fonctionnaires de sa direction

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité départementale de Paris

Décision du 21 décembre 2018 portant subdélégation de signature du directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris à divers fonctionnaires de sa direction

Le responsable de l'unité départementale de Paris,

- **Vu** le code du travail,
- **Vu** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- **Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'état dans la région et les départements Ile-de-France,
- **Vu** le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à compter du 5 septembre 2016,
- **Vu** l'arrêté interministériel en date du 12 septembre 2016 nommant Dominique VANDROZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris à compter du 01 octobre 2016 ;
- **Vu** la décision n°2018-18 du 2 février 2018, par laquelle Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France délègue sa signature à M. Dominique VANDROZ directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris
- **Vu** la décision n°2018-34 du 6 avril 2018 portant délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de Paris.
- **Vu** l'arrêté portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
Article L 1233-56 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 et L 1233-57-6 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 à L 1233-57-7 du code du travail	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1, par les OS représentatives de l'entreprise.
Article L 4614-13 du code du travail	Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1.
Article L 1233-35-1	Décision relative à la contestation portant sur l'expertise prévue à l'article L

et article R 1233-3-3	1233-34 (délai de cinq jours) Cf article L 1233-34 : expertise unique dans le cadre d'un PSE décidée par le comité social et économique et portant sur les domaines économique et comptable ainsi que sur les effets potentiels du projet sur les conditions de travail (expertise unique désormais)
-----------------------	---

En cas d'empêchement, au directeur du travail, à la directrice adjointe du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail
- Mme Corinne ROUXEL, attachée principale d'administration
- Mme Isabelle CHABBERT, directrice adjointe du travail

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Egalité professionnelle	
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail
Santé et sécurité	
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Groupement d'employeur	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Durée du travail	
Article D 3141-35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Articles R 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-13 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Action de l'inspection du travail	
Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause

Aux directeurs du travail et directeurs adjoints du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail

- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- M. Patrice BERTHREU, directeur adjoint du travail
- Mme Anne AUDIC, directrice du travail
- M. Stéphane LAMAIRE, directeur adjoint du travail

Article 3: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs
Durée du travail	
Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique
Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique
Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité

R 2332-1 du code du travail	de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

Aux responsables des unités de contrôle dont les noms et affectations suivent :

Unité de contrôle	Nom du Responsable Unité de Contrôle
Unité de contrôle des 1 ^{er} et 2 ^{ème} arrondissements	
Unité de contrôle des 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 11 ^{ème} arrondissements	ROBINOT Yohan
Unité de contrôle des 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} arrondissements	LEITAO Sylvie
Unité de contrôle du 8 ^{ème} arrondissement Nord	DEMORTIER Marika
Unité de contrôle du 9 ^{ème} arrondissement	LEPERTEL Franck
Unité de contrôle des 10 ^{ème} et 18 ^{ème} arrondissements	DARRACQ Larissa
Unité de contrôle du 12 ^{ème} arrondissement	GIRON Elodie
Unité de contrôle des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements	MARTIN Francis
Unité de contrôle du 15 ^{ème} arrondissement	JANNES Henri
Unité de contrôle du 16 ^{ème} arrondissement	VASSEUX Niklas
Unité de contrôle du 17 ^{ème} arrondissement	PEYRON Patrice
Unité de contrôle du 19 ^{ème} et 20 ^{ème} arrondissements	
Unité de contrôle Transport du département	LAMOUREUX Christel

En cas d'empêchement des responsables d'unité de contrôle, aux directeurs du travail ou à leurs adjoints dont les noms suivent :

- M. François CHAUMETTE, directeur du travail
- Mme Anne AUDIC, directrice du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail

Article 4: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)

Au directeur du travail, à la directrice adjointe du travail et à l'attachée principale d'administration dont les noms suivent :

- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail
- Mme Corinne ROUXEL, attachée principale d'administration
- Mme Isabelle CHABBERT, directrice adjointe du travail

Article 5: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Rupture conventionnelle	
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Scrutin de mesure d'audience des organisations syndicales dans les TPE	
Article R 2122-21 du code du travail	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés

Aux directeurs du travail et à la directrice adjointe du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail

Article 6: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Apprentissage	
Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans	
Articles L 4733-8 et suivants du code du travail	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)
Demandeur d'emploi	
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants

Aux directeurs du travail et à la directrice adjointe du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail

Article 7: Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs suivants :

Dispositions légales	Décisions
Epargne salariale	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale

Aux directeurs du travail, à la directrice adjointe du travail et aux contrôleurs du travail dont les noms suivent :

- M. Patrice PEYTAVIN, directeur du travail
- M. Philippe BOURSIER, directeur du travail
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, directrice adjointe du travail
- Mme Véronique PREAU, contrôleur du travail
- Mme Véronica ZANIER-PASCUAL, contrôleur du travail

Article 8 :

Sont exclus des subdélégations visées aux articles 1 à 4 les courriers, actes et décisions faisant suite à un recours gracieux ou, sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle, à une situation signalée par l'autorité préfectorale ou des personnes titulaires d'un mandat électif public.

Article 9 :

Les décisions prises en application de la présente délégation sont rédigées sous le timbre :

Pour la directrice de la Direccte d'Ile de France
Par subdélégation du directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris

Une copie des décisions prises en application des articles 2 et 3 est transmise pour information par le subdélégué au directeur des relations et services du travail .

Article 10 :

Le responsable de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'unité départementale de Paris

Dominique VANDROZ

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2018-12-20-022

Arrêté portant nomination de l'agent comptable de la régie
Eau de Paris

*Arrêté portant nomination de l'agent comptable de la régie Eau de Paris à compter du 1er
septembre 2018*

PRÉFET DE PARIS

Mission des affaires juridiques
Service des collectivités locales et du contentieux

ARRÊTÉ
portant nomination du comptable de l'EPIC « Eau de Paris »

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article R. 2221-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement public à caractère industriel et commercial Eau de Paris du 6 juillet 2018 proposant la nomination de Monsieur Pascal SIAUVE en qualité d'agent comptable à compter du 1^{er} septembre 2018, suite au départ de Monsieur François MORIN ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics portant détachement de Monsieur Pascal SIAUVE auprès de l'Agence comptable Eau de Paris en date du 29 juin 2018 ;

Sur proposition de monsieur le préfet, secrétaire général de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Pascal SIAUVE est nommé agent comptable de l'EPIC Eau de Paris à compter du 1^{er} septembre 2018. Le montant de son cautionnement est fixé à DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (235 000 €).

ARTICLE 2 : Le préfet, secrétaire général, et le directeur régional des finances publiques de la région d'Île-de-France et du département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 20 décembre 2018

Pour le préfet et par délégation
Signé François RAVIER

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.